

Présents :

Jean-Noël BADENAS - Hervé OBIOLS - Annie MARTIN - Louis ANGUERA - Monique COLOMBIÉ - José PAGAN - Marie Line ALBO - - Claude LACROIX - Bruno BERVA - Michel LASSIEGE - André Marc HEBERT - Delphine PAULS - Maria MOLINA - Katia PARIS ATTARD - Sandie VARO - Laurent OBIOLS - Marie-Pierre SALINAS - GUIPPERT - Julien CATALANO - Alexis FONTANILLAS - Anthony MARTINEZ - Laurence DELOEUVRE - Richard BILLOD

Procurations

Annie GAYRAUD ayant donné procuration à Monique COLOMBIE

❖ **Budget Commune affectation du résultat 2021**

Excédents de fonctionnement capitalisés : 105 000 €
Solde d'exécution section investissement reporté : 382 100.89 €
Résultats de fonctionnement reporté : 385 577.50 €

Voté à l'unanimité

❖ **Budget primitif 2022 vote des taux d'imposition**

Taux inchangés : taxe foncier bâti : 45.78 %, taxe foncier non bâti : 70.22 %

Voté à l'unanimité

❖ **Budget primitif 2022 Commune**

Equilibré en dépenses et en recettes à 5 159 744.93 €

Voté à l'unanimité

❖ **Service eau assainissement Affectation des résultats 2021**

Résultats de fonctionnement reporté : 159 738.05 €
Excédents de fonctionnement capitalisés : 50 000 €
Excédent d'investissement reporté : 88 668.26 €

Voté à l'unanimité

❖ **Eau-Assainissement BP 2022 Vote des tarifs**

En 2022, la commune est assujettie à la TVA (5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement)

- Redevance eau : 1.372 €/m³
- Abonnement eau : 31.65 €/an
- Location compteur : 10.55 €
- Redevance assainissement : 1.529 € m/3
- Abonnement assainissement : 33 € /an

1 vote CONTRE

❖ **Budget primitif 2022 Service Eau Assainissement**

Equilibré en dépenses et en recettes à 1 863 374.60 €.

Voté à l'unanimité

❖ **Modification du tableau des effectifs**

Création de l'emploi Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe au 1^{er} mai 2022

Voté à l'unanimité

❖ **Adhésion au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GEDON)**

Lutte contre la flavescence dorée ; pour la commune 283.16 € de frais d'adhésion

Voté à l'unanimité

❖ **Acquisition Pierson / Commune**

Achat parcelle section N n°774 d'une contenance de 2 310 m2 pour 900 €

Voté à l'unanimité

❖ **Cession du droit de construire Commune / Boulangerie Séraphin**

Vente du lot au-dessus de la boulangerie pour l'euro symbolique

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Fin de séance : 20h15

Secrétaire de séance : Monique COLOMBIE